



Le cadastre recense, décrit et fixe les limites des propriétés foncières, et donne une évaluation utilisée en matière fiscale.

La consultation des plans cadastraux de la commune peut être réalisée au service urbanisme de la mairie et sur le site du service de consultation du plan cadastral. La commune est en mesure de donner des informations notamment sur l'identité des propriétaires, sous réserve d'une demande écrite.

Sur le site du cadastre, la recherche se fait en ayant présélectionné une commune déterminée. Les documents visualisés sont gratuits et peuvent être délivrés sous forme numérique.

Service développement urbain et stratégie patrimoniale

Hôtel de ville
Place du Général Leclerc
1er étage
Tél. 01 39 98 20 80
urbanisme@sannois.fr

Accueil du public

Du lundi au vendredi 8h30-12h30 13h30-17h30
Fermé le mardi après-midi
Uniquement sur rendez-vous

Infos pratiques

Les demandes d'autorisations d'urbanisme sont désormais à envoyer via le portail usager en ligne.

Liens utiles

[Recherche, consultation et commande de feuilles du plan cadastral](#)

[Portail usager des demandes d'autorisations d'urbanisme](#)

[Service de consultation du plan cadastral](#)